



Distr.
GENERALE

T/PET.5/1170
13 mars 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. EDOUARD NDJE BEON CONCERNANT LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

NDJE BEON EDOUARD, Notable
du village de Makak-Ndokoma,
Canton Bikok,
Subdivision d'Edéa.

A Monsieur le Président Général de l'O.N.U. à New-York (U.S.A.)

Monsieur le Président Général,

J'ai le respectueux honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Dans la nuit du 23 au 24 Décembre 1956, les Upécistes que je citerai dessous leurs noms étaient entrés dans ma concession et ont brûlé mes 4 cases dont la contenance était la suivante :

la lère case : la somme en espèces de 92.320 frs., 8 pantalons, 6 culottes, 5 chemises; 10 chemisettes, 2 blouses, 1 veston en laine noir, 2 tricot athlétiques, 3 paires de chaussettes, 2 caleçons en nylon, 1 cravate, 2 paires de manchettes, 6 mouchoirs de poches, 2 paires de lunettes qui étaient dans une cantine métallique.

B) Une armoire à fournitures qui contenait : 2 douzaines de verres à boire, 1 douz. d'assiettes en faïence, 2 douz. de fourchettes, 2 couteaux de table, 8 soupières, 2 bouteilles de rhum Mangustan's, 5 litres de vin rouge, 3 bouteilles de "KIRAVI", 4 bouteilles de bière, 1 bouteille de Dry-Gin, de riz, 4 boîtes Sardine, 6 boîtes de Frech herrings, 2 flacons d'Eau de Cologne, 2 savonnettes de toilette Cadum; 12 lames de rasoir avec manche, 3 nappes de table, 2 paires de ciseaux, 1 boîte de poudre parfumée, 2 brosses à dents, 2 brosses ordinaires, 2 boîtes de cirage, 1 pot de pommade, 2 barres de savon, 6 cahiers, 1 paquet de 100 papiers quadrillés, 10 livres divers et les photos familiales, 7 portes et

57-08913 /...

7 fenêtres également brûlées, 6 serrure, 12 chaises de table, 4 fauteuils, 1 grande table, 2 tabourets, 2 legs-chaises, 2 paires de chaussures en cuir, 2 paires de pieds-nus, 2 chapeaux en feutre, 1 casque blanc, 2 lits en bois, 4 couvertures en laine et en coton, 2 draps de lits, 10 oreillers, 1 moustiquaire, 3 matelas, 6 matchettes, 2 hâches avec manches, 2 limes, 1 épervier, 1 grand miroir, 2 serviettes de toilette, 1 manteau, 24 yards d'étoffe (Wax-prints), 10 yards kaki, une lampe "AIDA".

C) Ce qu'ils avaient saisi et emporté comme bétail : 2 bédouins, 8 brebis, 2 chèvres, 2 boucs, 10 coqs, 25 poulets, 1 chat, 30 oeufs de poule, 3 sacs de cacao, 10 tines d'huile de palme et caisses diverses.

La 2ème case : La cuisine de ma mère nommée NGO BASSONG : 8 assiettes, 4 soupières, 6 plats, 3 kilogs de morue, 1 sac de sel, 3 robes diverses, 2 foulards, 1 couverture, 5 grosses marmites en fonte, 1 fût vide plain d'arachides, 1 lit en bois, 1 lit en bambous, 3 nattes, 1 bas, 2 houx, 4 antilopes boucanées, 2 singes fumés, 1 lampe tempête, 1 matchette.

La 3ème case appartenant à Ngo Bikai ma femme :

2 cuvettes, 2 fûts d'arachides, 8 oreillers, 1 dz. de cuillères, 5 cuillères en bois, 6 marmites en fonte, 4 marmites en terre, 2 lampes à pétrole, 3 couvertures, 15 robes, 2 chemises dames, 2 jupes, 2 paires de chaussures (dites) pieds-nus, 1 drap de lit, 1 lit en bois, 3 lits en bambous, 6 verres à boire, 2 couteaux de cuisine, une louche, 1 grande valise.

La 4ème case appartenant à Ngo Bassong Pauline ma femme :

5 assiettes, 1 cuvette, 1 fut d'arachides, 4 corbeilles, 3 cuillères en bois, 3 grandes marmites en fonte, 1 lampe à pétrole, 1 tas d'ignames.

Ceux-ci sont les brigands lesquels avaient brûlé mes cases et avaient enlevé mes biens précités :

1. Besso Nsoka, Chef de village de Mamak Ndokoma en macquis.
2. Ndjock Marc, Président du Comité de base de Ndokoma Makak.
3. Bilong Pius, Trésorier de "
4. Nyounai Aloys, Vice-Trésorier de "
5. Bikok Mathias, Président d'honneur de "

6. Ntamag Jean, Planton du Comité de base de Ndokoma Makak
7. Ntamag François, Secrétaire de "
8. Nyemek Nkambog, simple adhérent de "
9. Touni Pierre, conseiller de "
10. Yém Ngom, simple adhérent de "
11. Mahi Nguimbous, Délégué de propagande de "
12. Tog Albert, simple adhérent de "
13. Riboum Ngos " de "
14. Bioumla Ndjock " de "
15. Ndama Nyounai " de "

Je demande la valeur de ma perte à une somme de 400.000 francs.

Je suis le premier planteur de ma localité, il me l'avaient fait exprêt, je me suis rendu au Bureau de vote ou ils avaient eu bonne occasion pour me causer cette misère.

Je demande un secours auprès de vous, Mon Président, pour que ma famille soit un peu tranquille et demande une poursuite judiciaire très sévère contre ces terribles brigands qui restent encore jusqu'ici en brousse. Je suis persuadé qu'avec la force publique ils seront pris.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Makak Ndokama, le 1er Février 1957

NDJE BEON EDOUARD

(signé) illisible
